

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-GCP-17-0012 du 18/09/2017**

NOR : CPAE1725810J

Instruction du 4 septembre 2017

AVENANT A LA CONVENTION DE GESTION SIGNE ENTRE LE DIRECTEUR DU  
SERVICE D'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES ET LES CHEFS DE SERVICE DES  
SERVICES PRESCRIPTEURS DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE  
LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Services d'appui aux ressources humaines (SARH)**

### **RÉSUMÉ**

La présente instruction a pour objet de porter à votre connaissance l'avenant à la convention de gestion entre l'administration centrale de la direction générale des Finances publiques et le Centre de services partagés du service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Date d'application : 04/09/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>4</b>
Annexe n° 1 : Avenant à la convention de gestion entre la CENTRALE DGFIP et le CSP du SARH.....	4

## **INTRODUCTION**

La présente instruction a pour objet de porter à votre connaissance l'avenant à la convention de gestion initiale signé par les chefs de service des services prescripteurs de centrale.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES  
PUBLIQUES  
CHARGÉ DE L'INTÉRIM DU SERVICE D'APPUI  
AUX RESSOURCES HUMAINES

FRANÇOIS COUSIN

**Annexes**

Annexe n° 1 : Avenant à la convention de gestion entre la CENTRALE DGFIP et le CSP du SARH

**AVENANT N° 3  
À LA CONVENTION DE GESTION ENTRE LA CENTRALE DGFIP  
ET LE CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DE LA DRESG  
DU 2 FÉVRIER 2011**

**Article 1** : La direction des résidents à l'étranger et des services généraux (DRESG) est transformée à compter du 4 septembre 2017 en deux nouveaux services à compétence nationale :

- d'une part la direction des impôts des non-résidents (DINR),
- d'autre part le service d'appui aux ressources humaines (SARH).

Le centre de services partagés Chorus de la DRESG est rattaché à compter de cette date au SARH, qui se substitue à la DRESG pour l'exécution de la convention de délégation de gestion du 2 février 2011 avec les services de l'administration centrale et ses avenants.

**Article 2** : Le présent document prend effet à compter du 4 septembre 2017.

Fait à Noisy le Grand,  
04/09/2017

Signatures :

Mme Virginie BEAUMENIER  
Cheffe du Service Stratégie, Pilotage, Budget

M. François COUSIN,  
chargé de l'intérim du SARH

M. François TANGUY  
Chef du Service Comptable de l'État

M. Bruno ROUSSELET  
Chef du Service des Systèmes d'Information

M. Alain PIAU  
Chef du Service des Retraites de l'État

BOFiP  
Direction générale des Finances publiques  
Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2265-3694